



GROS MALAISE AU S.C.L.

ou comment le Service Commun des Laboratoires risque le harcèlement pour lutter contre... les risques psycho-sociaux !

C'est bien de lutter contre les risques psycho-sociaux... encore faut-il que la technique utilisée n'en crée pas elle-même ! C'est bien de vouloir « manager » les cadres de son service, encore ne faut-il pas recourir à des méthodes contestables.

On sait que lorsqu'on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage. Mais comment fait-on quand on veut se débarrasser d'un directeur de laboratoire, en l'occurrence celui de Bordeaux ? Eh bien, vous allez voir :

► D'abord, il faut utiliser des moyens indirects mais officiels. Il y a des mécontents au laboratoire de Bordeaux, comme dans tout établissement d'ailleurs ; on va donc porter l'affaire devant le CHSCT pour que soit désigné un **cabinet d'audit privé** chargé de recenser les risques psycho-sociaux, lequel, bien « briefé » et payé 12 000 €, ne manquera pas de trouver moult problèmes. Puis, quand on obtient le rapport dudit cabinet, on se garde bien de le communiquer au principal intéressé, pour le faire gamberger.

► En revanche, on l'appelle à plusieurs reprises, parfois dans la même journée, sur son téléphone portable pour lui demander de **partir en retraite**, façon d'entretenir la pression psychologique ;

► Le cabinet privé rend oralement ses conclusions, dont certaines s'écartent manifestement de sa mission, puisqu'il croit pouvoir identifier malversations financières, sous-utilisation d'appareils et autres mauvais choix en recherche et développement ! Qu'à cela ne tienne, il faut **entretenir les tensions** et même en susciter de nouvelles : alors quoi de mieux que de prolonger l'audit jusqu'au 30 novembre (sic) et de prévoir jusqu'à 3 entretiens par agent !

► Sacrebleu ! finalement le 30 novembre, c'est trop loin ; on va changer de braquet. Convoquons l'intéressé le plus tôt possible, le 6 août par exemple. Il est en vacances ? Tant pis, on va l'inonder de mails, de messages, de lettres recommandées et on va même **s'immiscer dans sa vie privée** en obtenant son adresse mél privée ! Et puis tant qu'à faire, on va lui prendre des billets de train pour qu'il vienne à Canossa... C'est raté ? On le re-convoquera le 20 août, ah mais !

► A cette occasion, il faut que l'intéressé ait peur et craque. Alors, on va le recevoir à plusieurs personnes. De la sorte, il aura l'impression d'être face à un **conseil de discipline**. Tiens, en la circonstance, on daignera enfin lui remettre le rapport du cabinet privé : comme ça, il ne pourra pas dire qu'il ne l'a pas reçu...

► Il va bien falloir lui dire qu'il n'a commis aucune faute professionnelle, mais qu'il faut qu'il parte « dans l'intérêt du service ». Justement, il y a un poste d'**officier de sécurité** à Bordeaux : idéal pour un chimiste !

► Il refuse parce qu'il ne s'estime pas compétent en affaires sécuritaires ? Mais c'est insupportable !

► Alors, avec la bonne conscience hypocrite d'avoir proposé un poste dans la résidence administrative de l'intéressé, on lui notifie qu'il va être muté à Paris dans **l'intérêt du service**.

Çà y est : le tour est joué : cela a été laborieux mais on y est arrivé !

Pourquoi tant d'acharnement, alors même qu'aucune faute disciplinaire n'a été commise ? Pourquoi cette stratégie (qui se veut finaude) et toute cette énergie déployée pour essayer de **virer un fonctionnaire qui doit partir en retraite dans quelques mois** ?

La suite de cette affaire n'est pas encore écrite. Il se peut que le Défenseur des Droits et le juge administratif aient leurs mots à dire...

**Elle éclaire en tous cas d'un jour sinistre
le management version SCL.**